

DECISION ADMINISTRATIVE

N°189/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet:

Contrat de contrôle technique de construction
Travaux de réfection des installations CFO/CFA de l'ensemble de la Mairie
APAVE
6 rue du Général Audran
92 412 COURBEVOIE CEDEX

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'APAVE – 6 rue du Général Audran – 92 412 COURBEVOIE CEDEX – représentée par Béranger Darley – APAVE IC ALPES DAUPHINE – 497 avenue Léonard de Vinci – 73 800 SAINTE HELENE DU LAC, un contrat de contrôle technique de bâtiment – travaux de réfection des installations CFO/CFA de l'ensemble de la Mairie, pour un montant des honoraires de 2 220,00 Euros TTC.

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication. Fait à VIF, Id. 7 NOV 2023 Par délégation du Conseil Municipal,

Guy GENET

Le Maire,